

arts &
sports



N°120

Bulletin d'information du Snadem-Unsa Éducation — Professeurs de la Ville de Paris

CONCOURS :

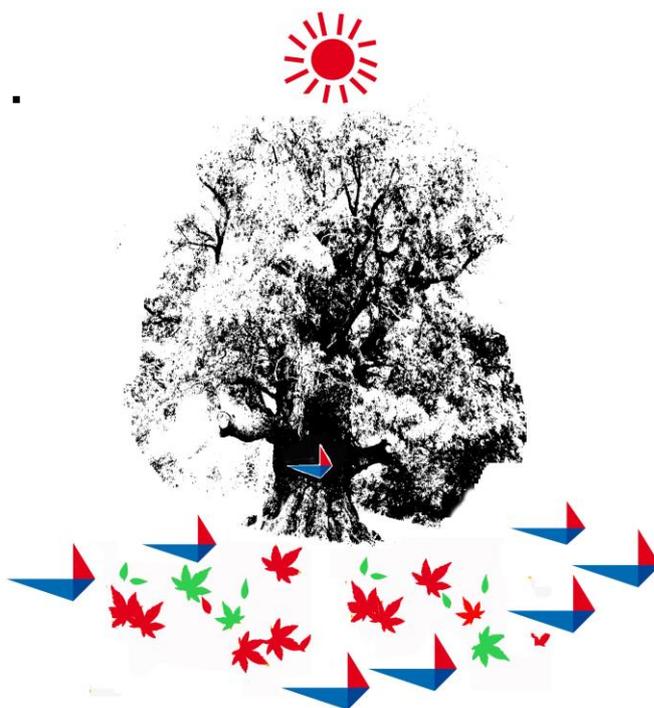
Une si longue attente...

ISAE :

On persévère !

PRIME REP+ :

C'est gagné !



Bulletin du SNADEM – UNSA

Syndicat National des Professeurs pour l'enseignement
du DESSIN de l'ÉDUCATION PHYSIQUE et de la MUSIQUE
Écoles élémentaires de la Ville de Paris

Siège social : 8-10 avenue Ledru-Rollin, 75012 - PARIS. Tél. : 01 42 41 84 43

email: snadem.unsa@gmail.com — <http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €. Abonnement 1 an : 1,52 €. Abonnement + suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication : Corinne PERROUX. Imprimé au siège du SNADEM – UNSA

Commission Paritaire de Presse N° 1221 S 07012 — ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2018 - 2019 — N°120, octobre-novembre-décembre 2018

ÉDITORIAL

Déjeuner en paix... ?

Depuis la rentrée, l'actualité s'est montrée généreuse en annonces, événements, et rebondissements de toutes sortes. Le fait politique le dispute aux questions sociales ou budgétaires, à l'urgence environnementale et humanitaire. Portes qui claquent dans les ministères et à la Mairie de Paris, suspense entretenu sur l'impôt à la source ou les remaniements ministériels, taxes réduites ou augmentées, budget 2019, suppressions de postes dans la fonction publique et réforme des retraites, le tout sur fond de rapport alarmant sur le réchauffement climatique et d'interpellation sur l'accueil des migrants. Le rythme des nouvelles qui se succèdent, souvent sans souci de hiérarchie, et l'accumulation d'informations menacent de saturer notre espace de cerveau disponible.

Au point de nous empêcher de "déjeuner en paix ?"

Il faut l'espérer. L'impact sur nos facultés de réflexion et l'analyse des mots relevés dans les Unes de nos quotidiens, dans le désordre : Évolution, Réorganisation, Destruction, Réforme, Transformation, Révision, Remaniement associés à Planète, Gouvernement, Constitution, Travail, Fonction Publique, Retraites, devraient légitimement pousser les populations à s'inquiéter, à réagir.

Les changements parfois très radicaux qu'ils évoquent engagent l'avenir des citoyens, des travailleurs et, au-delà, des humains que nous sommes, et cela de façon sans doute irréversible. Ils dessinent les contours d'un certain monde à venir et sont porteurs d'enjeux qu'il nous incombe de considérer.

"Il n'y a rien de négatif dans le changement", disait Sir Winston Churchill, qui ajoutait, en grand politique, et non sans humour, une condition de taille :

« ... si c'est dans la bonne direction. »

Si l'on admet que changer, transformer, réformer, peut être nécessaire, la prescription est simple.

Il convient tout d'abord d'y réfléchir pour savoir où l'on veut aller, dans quel monde sociétal, environnemental nous voulons vivre, ensuite prendre conscience de nos responsabilités, enfin ne pas renoncer aux libres facultés d'agir et de s'engager. Changer peut alors devenir très positif.

Il en est ainsi pour les multiples sujets qui font aujourd'hui l'actualité : Le réchauffement climatique est l'un d'eux et il est majeur. Le changement des comportements est impératif, la mobilisation de chacun est essentielle, mais c'est aussi l'affaire des états. C'est dans ce dernier cadre qu'il faut résolument, individuellement et collectivement faire entendre sa voix.

Il en va de même pour les autres changements, qui touchent à l'organisation de nos vies présentes et futures, privées ou professionnelles. Dernier sujet en date, la réforme des retraites peut faire office de démonstration. La retraite par points remplacera dès 2025, les 42 régimes actuels pour prendre en compte, l'ensemble de la carrière au lieu des vingt-cinq meilleures années (Privé) ou du salaire des six derniers mois (fonction publique). Cette réforme, aux contours encore flous, induit une baisse des pensions dans la Fonction publique... compensée, rassurons-nous (!!!) par la prise en compte des primes. À condition d'en bénéficier ! Malheureusement, les enseignants n'ont pas cette chance, ou si peu...les Professeurs de la Ville ne le savent que trop bien (qu'on nous pardonne ce raccourci osé).

Sur ce sujet comme sur les autres, le changement consiste à réfléchir, s'exprimer, agir.

Le déjeuner attendra...



Par Corinne PERROUX
Secrétaire générale

SOMMAIRE

Page 2 :
Éditorial

Page 3 :
Concours : une si longue attente...

Page 4 :
ISAE : On persévère

Page 6 :
REP/REP+ : Au coup par coup...Et ensuite ?

Page 7 :
Rendez-vous de carrière : lancement en novembre

Grève du 12 novembre

Page 8 :
Bulletin d'adhésion

CONCOURS : Une si longue attente...

Désormais, tout le monde en est informé, les prochains concours « *pour l'accès au corps des professeur.e-s de la Ville de Paris dans les disciplines artistiques* » sont enfin parus au BMO du 2 octobre dernier. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'attente a été longue et le suspense maintenu au-delà de ce que l'on avait jusqu'alors connu.

Le scénario se répète pourtant à l'identique depuis plusieurs années : le SNADEM alerte la DASCO bien avant la fin de l'année scolaire, du fait des départs en retraite de plus en plus nombreux, quand ils ne sont pas couplés avec des recrutements insuffisants comme ce fut le cas pour le concours en Éducation Musicale précédent.

L'argument coule de source : le nombre de places offertes doit être suffisant pour faire face à une situation qui impacte le bon fonctionnement du service dans les écoles ainsi que les conditions de travail des PVP, et ce sur deux ans. S'il n'est pas pris en compte, les postes vacants seront proposés en heures supplémentaires nous le savons tous. C'est ainsi que, pour la rentrée 2018, en Éducation Musicale, pas moins de 138 heures annuelles (HSA) restent à pourvoir. C'est loin d'être satisfaisant.

C'est donc avec la plus grande attention que, dès avant la rentrée, nous avons chaque jour guetté, comme sœur Anne du haut de sa tour l'annonce de l'ouverture des concours et que, ne voyant rien venir, en proie au plus terrible des doutes, nous avons ajouté ce point à notre demande d'audience adressée fin août à notre direction.

Lors de l'audience du 19 septembre dernier à la DASCO, nos interlocuteurs n'étant pas en mesure de nous faire l'annonce attendue quant au nombre de places, nous n'avons pas caché notre désappointement. Et nos inquiétudes. Car il ne suffit pas d'annoncer un concours au BMO ou sur Paris.fr pour que les candidats se présentent en masse afin de s'y inscrire (ce dont nous avons bien besoin !). Il faut préalablement, et longtemps à l'avance, faire de la publicité dans les facultés et les écoles afin que les étudiants puissent prendre connaissance de l'existence d'un concours de ce type, de l'opportunité qu'il représente, et s'y préparent...éventuellement. Convenant avec nous que cela posait un grave problème, Madame Gaubout-Deschamps et monsieur Laurier ont proposé que, dès lors que le principe du concours était confirmé, l'information soit diffusée sans attendre que le nombre de postes soit précisé. Cette proposition de bon sens demande néanmoins à être encore affinée, car les dates et le nombre de postes ouverts doivent figurer sur la publicité officielle, ce qui n'est pas possible tant que l'arrêté correspondant n'a pas été signé. Cette dernière étape indispensable serait (en partie ?) responsable du retard que nous avons connu cette année. À moins que ce ne soit la nécessité de validation, portant sur l'ensemble des concours, de madame Véronique Levieux, la toute nouvelle adjointe à la Maire de Paris, chargée des Ressources humaines, du dialogue social et de la qualité des services publics à laquelle nous souhaitons chaleureusement la bienvenue et beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Compte-tenu du retard que l'on constate aujourd'hui, on ne peut que s'interroger sur ce que seront les candidatures à cette période si tardive. Nous les espérons nombreuses et de qualité. Mais outre le fait que l'attractivité de la profession pâtit d'un manque d'enthousiasme grandissant pour le métier d'enseignant et, en ce qui concerne les professeurs de la Ville, de la différence de régime indemnitaire (car nous n'avons toujours pas l'ISAE, alors que les professeurs certifiés et ceux qui enseignent en conservatoire bénéficient de l'ISOE, cette publication tardive engage l'efficacité du concours : il sera ensuite facile de dire que le niveau était trop bas.

Dans le Flash annonçant le concours, nous avons tenu à appeler tous les collègues à relayer l'annonce de ce concours auprès de tous ceux qui, dans leur entourage, pourraient être intéressés.

Nous rappelons ci-dessous les dates d'inscription aux deux concours, en ligne sur **Paris.fr**, rubrique insertion, emploi et formations et à l'accueil du **Bureau du recrutement, au 2, rue de Lobau, 75004 PARIS**, ainsi que celles du début de chaque concours :

ARTS PLASTIQUES : 23 postes
Inscriptions : du 12 novembre au 7 décembre 2018 inclus
Début des épreuves : 28 janvier 2019
ÉDUCATION MUSICALE : 25 postes
Inscriptions : du 10 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus
Début des épreuves : 18 février 2019

ISAE : On persévère !

Petit rappel à ceux de nos collègues qui l'ignoraient encore : Une grève administrative des évaluations a été lancée lors de l'assemblée générale de rentrée, afin de faire valoir nos droits à **l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves (ISAE)**, après cinq années de refus. En cette fin de période, nous ne nous priverons pas de revenir encore sur les raisons de cette légitime revendication avant d'appeler à la poursuivre :

Selon les termes du décret instituant l'**ISAE**, cette dernière est « **liée à l'exercice effectif des fonctions enseignantes et de direction y ouvrant droit, en particulier au suivi individuel et à l'évaluation pédagogique des élèves, au travail en équipe et au dialogue avec les familles.** »
« Professeur de la Ville de Paris » : Ce n'est pas un titre de fantaisie, mais l'intitulé de notre grade. La qualité d'enseignant nous est bel et bien attribuée et reconnue dans le document fondateur du corps qu'est notre statut, dont voici le terme initial, extrait de l'article 2 : « **En qualité d'enseignants** » [...] On ne peut qu'en apprécier le sens.

Enseignants, nous le sommes et nous le revendiquons, faut-il le répéter ? en témoignent le niveau de notre recrutement, notre grade, la catégorie dans laquelle s'inscrit notre corps, notre grille indiciaire, enfin et avant tout l'ensemble de nos missions définies dans notre règlement de service. Cela n'est pas à discuter, sinon quelle signification donner aux termes figurant dans notre statut, nécessairement choisis et pesés par son rédacteur ?

Enseignants municipaux, ni plus ni moins que nos collègues des conservatoires, de l'école du Breuil et de l'école d'Alembert, nous ne sommes pas des enseignants de seconde zone. C'est pourtant ainsi que notre employeur semble nous considérer. Nos collègues ont pour leur part accès à l'ISOE, Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves accordée en homologie avec les enseignants du second degré.

En ce qui nous concerne, c'est bien en homologie avec les enseignants du premier degré qu'est construit notre statut et que nous sont déclinées toutes les primes et indemnités, ce qui nous a valu, encore tout dernièrement, l'augmentation de la prime pour les personnels relevant de l'éducation prioritaire renforcée. Mais pas pour l'ISAE. Pourquoi ?

En reprenant les termes du décret de l'Éducation nationale cité plus haut, on ne peut que s'interroger sur les raisons qui pourraient nous en interdire l'accès. Elles ne sont pas statutaires. Le **suivi individuel**, nous l'assurons dans nos trois disciplines, non seulement tout au long de l'année mais aussi sur l'ensemble de la scolarité en élémentaire, pour chacun de nos élèves, dans

chacune de nos classes, du CYCLE 2 au CYCLE 3, ce qui comprend également le pont nécessaire avec la 6^{ème}.

L'**Évaluation pédagogique** constitue la pierre angulaire qui définit l'Enseignement. C'est aussi le prétexte le plus souvent invoqué pour nous refuser l'ISAE : C'est donc précisément ce point que nous avons choisi de mettre en avant dans notre action.

Dans ce domaine, les PVP appliquent les textes de l'Éducation nationale à la lettre.

Nous évaluons les élèves qui nous sont confiés, certes en fonction de nos disciplines, comme, au passage, les professeurs du second degré, et nous avons la charge le plus souvent de la totalité des élèves des deux, trois, voire quatre écoles dans lesquelles nous sommes affectés. C e qui représente de 10 à 19 classes, soit de 200 à plus de 450 élèves.

Des documents d'évaluations individuelles sont établis en bonne et due forme au rythme choisi par chaque école et sont reportés dans le LSUN.

Le **travail en équipe** est nécessaire, voire indispensable pour mener à bien nos missions, il figure dans la circulaire DASCO-RECTORAT et nous y avons contribué de tous temps. Comment travailler autrement ? Il se décline aussi au travers de nos multiples participations aux conseils des maîtres, conseils de cycles et conseils d'écoles avec un S puisque, comme nous l'écrivons ici, nous exerçons nos missions dans plusieurs écoles et piscines.

Quant au **Dialogue avec les parents**, il est parfaitement ouvert. Les PVP rencontrent volontiers les familles autant que de besoins, que ces dernières en fassent la demande ou que le professeur souhaite les recevoir.

Depuis l'instauration de l'ISAE dans le premier degré, le SNADEM n'a cessé de demander inlassablement à notre employeur Justice et Équité, alors que les professeurs de la Ville « font le job » à titre gracieux ou presque (notre « indemnité enseignant » se monte à 1,02 Euros !), attentifs à la progression et la réussite de leurs élèves et cela depuis bien longtemps. C'est pourquoi cette action nécessaire a été lancée et votée en ce début d'année, témoignant de l'incompréhension et de la colère des professeurs de la ville de Paris devant tant de mauvaise foi.

Pour des raisons évidentes de calendrier, les professeurs d'EPS exerçant en piscine ont été et sont encore à l'avant-garde de ce mouvement, et nous les remercions au passage, car leur mobilisation a été importante malgré la pression dont ils ont été l'objet pour restituer les évaluations natation. Elle nous motive pour poursuivre le mouvement, qui doit maintenant gagner le reste du corps, jusqu'à l'obtention de cette indemnité.

C'est pourquoi nous demandons dès aujourd'hui à tous nos collègues, en Arts plastiques, Éducation musicale et bien sûr, EPS, d'entrer dans l'action : Procéder aux évaluations de leurs élèves comme habituellement, mais ne pas les communiquer.

Toutefois, la remise des livrets LSUN aux parents n'étant pas pour tout de suite, puisque la plupart des écoles ont choisi une publication par trimestres, voire par semestres, il s'agit maintenant de tenir les parents informés. Nous proposons donc à l'ensemble des collègues de prendre la parole en conseil d'école pour expliquer aux représentants des parents d'élèves la raison de ce mouvement.

Cette démarche n'a qu'un seul but, redisons-le clairement : loin de chercher à mettre nos collègues PE en difficulté, il s'agit essentiellement, pour les professeurs de la Ville que nous sommes, de démontrer à notre employeur que nous remplissons effectivement **TOUTES les missions** qui donnent droit à l'ISAE. Elle bénéficie depuis 2016 du soutien de l'UNSA Éducation.

Au-delà de la grève administrative que nous avons lancée, et qui, nous l'avons dit, commence à produire ses effets, le SNADEM a saisi l'opportunité d'un projet de délibération présenté au dernier conseil de Paris pour alerter les élus parisiens sur l'inéquité de traitement à laquelle nous étions soumis au sujet de l'ISAE. Les élus écologistes et Front de Gauche membres du Conseil de Paris ont souhaité réagir en notre faveur lors de la séance du 24 septembre, qu'ils en soient ici encore

une fois très vivement remerciés. Ces soutiens nous confortent aujourd'hui dans notre revendication en nous donnant l'occasion d'aller plus loin. Vous trouverez le lien avec la vidéo de cette intervention sur le site du SNADEM, ainsi que la réponse de Madame Véronique Levieux, nouvelle adjointe à la maire de Paris, chargée des Ressources Humaines. Celle-ci s'est engagée « à ce que soit conduite après les élections professionnelles une objectivation, avec les représentants du personnel nouvellement élus, de [...] la valorisation du métier de PVP » et proposera, « le cas échéant, des mesures permettant de renforcer l'attractivité et la reconnaissance de ce corps auquel la Ville de Paris renouvelle son fort attachement ». Ne nous y trompons pas, l'audience qui nous sera sans doute accordée sur cette question est renvoyée au lendemain des élections professionnelles. C'est donc notre représentativité qui est en jeu.

Citons pour finir notre récent Flash : s'il fallait chercher une motivation supplémentaire au fait de voter lors du scrutin du 6 décembre, elle est toute trouvée. Il s'agira à cette occasion de nous exprimer en masse pour affirmer notre détermination à défendre notre statut d'enseignant, nos recrutements, notre rémunération.

REP/REP+ : Au coup par coup...Et ensuite ?

La rentrée a eu lieu, les emplois du temps ont été renvoyés et les cours ont commencé. Tout devrait aller pour le mieux dans le petit monde des REP/REP+ et des CP/CE1 dédoublés...

Pourtant, les premiers retours montrent que des problèmes subsistent et que, selon les cas, la façon de les traiter n'a pas toujours été des plus satisfaisantes, c'est le moins que l'on puisse dire, et cela en dépit de l'effort de notre employeur pour accorder une heure d'atelier en cas de nombre impair de classes « dédoublées ». Effort notable mais, de notre point de vue, encore insuffisant. Pardon, à consolider.

Salles trop exigües, non conformes à l'exigence de sécurité, ou pas de salle du tout, classes configurées pour de petits groupes, manque de tables ou partage des salles avec déménagements de mobilier selon les disciplines et les besoins, voilà pour la question des locaux.

Doublement des classes : avec de la bonne volonté, bien des professeurs s'y sont pliés avec plus ou moins de bonheur. Le cas de classes « regroupées » à vingt-huit élèves existe, nous l'avons rencontré ! (et même sans salle dédiée !). C'est une situation extrême qui ne doit pas éluder la problématique de fond, on ne le répètera jamais assez, un traitement différent selon les enseignants et les disciplines qu'ils enseignent. Nous n'irons pas jusqu'à y voir une certaine pointe de mépris pour des enseignements « secondaires » et, à la limite, bons à occuper les loisirs. Nous préférons souligner au passage le rôle de l'éducation physique et sportive, de l'éducation musicale et des arts plastiques dans la construction des enfants dont nous avons la charge et comment les arts et le sport permettent d'apprendre autrement et d'acquérir des compétences jusque et y compris dans les apprentissages fondamentaux... Tout en favorisant l'épanouissement des élèves.

Éducation prioritaire : comme l'indique le label, on attend le meilleur. Pourtant, les conditions de travail pour les uns et d'apprentissage pour les autres, peuvent ne pas être au niveau escompté.

Les réponses apportées sont de l'ordre du cas par cas, à géométrie variable selon les enseignants, avec, de part et d'autre, plus ou moins d'esprit de coopération et d'imagination dans l'organisation. Certains professeurs des écoles, dans le cadre toujours plus favorable de la mise en place de projets, travaillent en lien avec leurs collègues PVP et leur apporte leur soutien et leur aide pendant les cours tandis que d'autres sont appelés à d'autres missions « en fonction du projet d'école » ... On n'entrera pas plus loin dans le détail.

Afin de prendre toute la mesure des conditions de travail qui impactent nos collègues, le SNADEM lance un sondage dont voici le lien :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScL5v4566NPoOkcpJjTCVRhv_6q3NAomdCTAxD-kHdM2aC5Pg/viewform?usp=sf_link

Chacun aura la possibilité d'y répondre et cela nous donnera ainsi une vision la plus proche possible de la réalité du terrain, pour nous permettre d'argumenter pour que les PVP puissent bénéficier des mêmes conditions de travail que leurs collègues PE.

Et, l'an prochain, que va-t-il se passer alors que les dédoublements sont prévus pour les CE1 en REP ?

Attendons... le 3 octobre dernier, la carte de l'Éducation prioritaire a été gelée. Un rapport sera remis à la fin du 1er trimestre 2019 visant à *"dégager une vision globale de ce que doit être la politique territoriale de l'éducation nationale au service de la réussite de tous les élèves"*.

Rapport sur l'utilité des établissements en éducation prioritaire ? Remise en cause du label ?

Nous ne tarderons pas à le savoir...

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : lancement en novembre

Les premiers effets de la mise en place de PPCR et son application aux professeurs de la Ville de Paris se sont fait sentir l'an dernier, avec les promotions automatiques et les bonifications d'ancienneté aux 6^{ème} et 8^{ème} échelons, l'évolution du vivier des promotions à la hors-classe et l'instauration de la classe exceptionnelle.

Mais, en ce qui concerne l'évaluation de nos collègues, l'ancien système des inspections avec le rapport revêtu de sa note sur 20 avait été maintenu, pour la dernière fois.

Désormais, l'évaluation se fera à la suite d'un rendez-vous de carrière qui, nous le rappelons, fera l'objet d'une visite avec une séance devant élèves puis d'un entretien avec l'inspecteur.

Le rapport d'inspection tel que nous le connaissions disparaît, remplacé par un « compte-rendu de rendez-vous de carrière » se déclinant en niveaux d'expertise donnant lieu à des appréciations :

A consolider

Satisfaisant

Très satisfaisant

Excellent

Cochés par l'inspecteur, qui portera à la suite une « appréciation littérale » d'une dizaine de lignes.

Ce document remontera ensuite à l'inspection académique avant de revenir à la DASCO.

Cette année, le bureau de gestion des personnels a reçu du bureau des carrières spécialisées la liste des agents « promouvables ». Dès le mois de novembre, les noms des futurs bénéficiaires de rendez-vous de carrière seront transmis aux inspecteurs.

Les heureux élus seront contactés par les secrétariats des inspections correspondant à leurs écoles un mois avant cette visite, ce délai étant a priori celui qui s'applique aux professeurs des écoles.

Nous aurons l'occasion de revenir en détails dans une prochaine circulaire sur les modalités de ce nouveau système.

GRÈVE DU 12 NOVEMBRE

Face au projet du gouvernement de supprimer 2 650 postes dans les collèges et les lycées en 2019, les organisations syndicales de l'éducation nationale ont appelé à faire grève lundi 12 novembre, pour protester contre cette mesure. Dans un communiqué commun, la FSU, L'UNSA-Éducation et le SGEN-CFDT dénoncent « *une nouvelle dégradation des conditions d'études des élèves et du travail des personnels* ». Bien que l'objet de ce préavis soit dirigé contre la politique gouvernementale en matière d'éducation, le SNADEM a déposé un préavis de grève pour permettre aux collègues qui le souhaitent de s'associer à ce mouvement et d'être couverts.



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2018-2019

(ou de renouvellement)

Nom : _____ **prénom :** _____

né(e) le : _____ **n° SOI :** _____ **discipline :** AP EM EPS

adresse : _____

Échelon : _____ **Quotité :** _____ **Cotisation :** _____ €

tél. dom. : _____ **tél. mobile :** _____ **email :** _____

	20h (100%)	18h (95%)	15h (80%)	13h (68,75%)	10h (52,50%)
Stagiaire	60 € / 20,40	57 € / 19,38	48 € / 16,32	41 € / 13,94	32 € / 10,88
4	73 € / 24,82	69 € / 23,46	58 € / 19,72	50 € / 17,00	38 € / 12,92
5	81 € / 27,54	77 € / 26,18	65 € / 22,10	51 € / 17,34	43 € / 14,62
6	85 € / 28,90	81 € / 27,54	68 € / 23,12	58 € / 19,72	45 € / 15,30
7	90 € / 30,60	86 € / 29,24	72 € / 24,48	62 € / 21,08	47 € / 15,98
8	96 € / 32,64	91 € / 30,94	77 € / 26,18	66 € / 22,44	50 € / 17,00
9	100 € / 34,00	95 € / 32,30	80 € / 27,20	69 € / 23,46	53 € / 18,02
10	110 € / 37,40	105 € / 35,70	88 € / 29,92	76 € / 25,84	58 € / 19,72
11	120 € / 40,80	114 € / 38,76	96 € / 32,64	83 € / 28,22	63 € / 21,42
HC 4	126 € / 42,84	120 € / 40,80	101 € / 34,34	87 € / 29,58	66 € / 22,44
HC 5	135 € / 45,90	128 € / 43,52	108 € / 36,72	93 € / 31,62	71 € / 24,14
HC 6	140 € / 47,60	133 € / 45,22	112 € / 38,08	96 € / 32,64	74 € / 25,16
CE3	145 € / 49,30	138 € / 46,20	116 € / 39,44	100 € / 34,00	76 € / 25,84
CE4	150 € / 51,00	142 € / 48,28	120 € / 40,80	103 € / 35,02	79 € / 26,86

En italique : montant de la cotisation après déduction fiscale de 66%

Malgré le coût du routage, je préfère recevoir la version papier d'Arts et Sports

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste
- * Couple : 1 + ½ cotisation
- * Disponibilité
ou Détachement : **45 euros**
- * Retraité + FGR : **53 euros**

CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM-UNSA 8-10 avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s) 1 :

2 :

3 :

N° UNSA :	Fait : <input type="checkbox"/>	Carte : <input type="checkbox"/>	Banque :
Cotisation :	€		
N° Chèque :	1- date :	2- date :	3- date :
PayPal : <input type="checkbox"/>	date :	Prélèvement : 1x <input type="checkbox"/>	2x <input type="checkbox"/>
Virement : <input type="checkbox"/>	date :		

CADRE RESERVE AU SNADEM

Les informations du présent bulletin font l'objet de traitements informatiques. La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, reconnaît à toute personne figurant sur un fichier le droit d'obtenir communication des informations le concernant et, en cas d'erreur, d'en exiger la correction.